

57879

Distr.
LIMITEE

ECA/NRD/MIN.80/INF.7
26 novembre 1980

Original: FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Conférence régionale sur la mise en valeur
et l'utilisation des ressources minérales
en Afrique

Arusha, 2-6 février 1981

MEMOIRE SUR LE PATRIMOINE MINIER DU
RWANDA ET SA GESTION

(Document préparé par le Gouvernement du Rwanda)

TABLES DES MATIERES

	Page
I. UN MOT SUR LE PAYS	1
II. RECHERCHES ET RESERVES	1
II. 1. Géologie	1
II. 2. Recherches minières	1
II. 3. Réserves	2
III. EXPLOITATION ET PRODUCTION	3
III. 1. Les opérateurs miniers	3
III. 2. Le contrôle de l'activité minière	4
IV. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE MINIERE DU RWANDA	5
IV. 1. Rôle de l'industrie minière dans l'économie	5
IV. 2. Revue des principaux objectifs	6
V. CADRE JURIDIQUE	7
VI. BESOINS DE COOPERATION BILATERALE ET/OU MULTILATERALE	8

MEMOIRE SUR LE PATRIMOINE MINIER DU RWANDA ET SA GESTION

I. UN MOT SUR LE PAYS

Entre les parallèles 1° 04' et 2° 51' de latitude sud et les méridiens 28° 53' et 30° 53' de longitude est, le Rwanda est un pays dit "des Mille Collines". Il s'étend sur une superficie de 26,338 km² et dans l'ensemble, l'altitude est élevée. Elle reste partout supérieure à 1,000 m, ce qui compense les données de latitude.

Ainsi le pays jouit d'un climat très agréable, nettement différent du type équatorial.

Le Rwanda est enclavé. Ses voisins sont, au nord, l'Ouganda, à l'est se trouve la Tanzanie, au sud le Burundi et à l'ouest le Zaïre. Quelques 1,750 km séparent Kigali (la capitale) du port maritime le plus proche, celui de Mombasa au Kenya. Cela pose des problèmes importants à la réalisation des objectifs de développement, à côté des difficultés mêmes liées à la définition et la hiérarchisation de ces objectifs. Avant de parler de ceux qui sont plus ou moins identifiés, il y a lieu de donner d'abord un aperçu sur le potentiel minier du pays.

II. RECHERCHES ET RESERVES

II.1. Géologie

Le Rwanda est un socle précambrien où affleure surtout le Burundien (-700 à - 1300 M.A.). Une carte géologique au 100.000e est établie pratiquement pour tout le territoire. Les granites constituent le type lithologique le plus répandu et le plus intéressant en ce sens que les minéralisations en cassitérite, colombo-tantalite et ferberite dans la plupart des cas y sont liées.

II.2. Recherches minières

Les recherches minières sont menées par la Société des mines du Rwanda (SOMIRWA) à l'intérieur de ses concessions et périmètres de recherches. Depuis plus de 10 ans, un projet de recherches minières du PNUD travaille sur le territoire et utilise jusqu'à présent surtout des méthodes géologiques et géochimiques (stade stratégique). Quelques points d'accrochage ont été identifiés et dans un proche avenir on croit pouvoir passer au stade tactique dans certaines zones.

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM Français) travaille également sur une partie du territoire en association avec le service Géologique du Rwanda. Là aussi on est encore au stade stratégique. Cependant quelques anomalies géochimiques ont été reconnues.

II.3. Réserves

Les recherches minières visent souvent les minerais déjà connus au Rwanda (cassitérite, ferberite, colombo-tantalite, or) soit pour chercher les nouveaux gîtes soit pour caractériser l'extension de ceux qui sont exploités. Les recherches pour d'autres substances n'ont jusqu'à présent montré que des indices (U, Pb, Zn...).

Seules les réserves de cassitérite et celles de ferberite ont fait l'objet d'une estimation en 1975.

A cette date, les réserves à vue et probables permettaient de tabler sur une activité minière d'un peu plus de 10 ans, au rythme de production de 2 000 tonnes de minerai à 72 p.100 Sn. Certains ont alors sonné l'alarme, annonçant la menace d'extinction de l'industrie minière. Mais en réalité, ils ne tenaient pas compte du fait qu'il s'agissait là de réserves, dont la signification n'a rien d'absolu. En effet, la notion de réserve est liée aux conditions du marché qui dictent la teneur de coupure. Le niveau des réserves dépend également du degré d'investigation, lui-même tributaire des compétences techniques et des dépenses qu'on accepte d'engager. Les importateurs n'engagent des frais d'évaluation de leurs réserves qu'en vue de s'assurer de l'activité d'exploitation sur quelques années à venir et en général, sur 10 ans au plus.

Dans le cas du Rwanda où l'on a surtout exploité les gisements détritiques peu profonds, les gîtes primaires sont encore mal connus en profondeur qu'en extension latérale. Il n'est donc pas étonnant que pour bon nombre de gisements, les réserves croissent souvent au delà des espoirs. L'exemple du gîte d'étain de Rutongo (près de Kigali) qui n'en est qu'un parmi tant d'autres illustre bien ce phénomène:

DATE	RESERVES ESTIMÉES (T)	PRODUCTION (T)
1/1/1945	6 700	8
1946-1956		8.365
1/1/1957	5 796	
1957-1960		2 317
1/1/1961	13 690	

Il est évident que les ressources minérales ne sont pas renouvelables et que tôt ou tard un gisement doit s'épuiser. Mais l'exemple de Rutongo montre quand même qu'il faut manipuler les chiffres des réserves avec circonspection. D'autre part, la découverte de nouveaux gisements n'est pas exclu.

III. EXPLOITATION ET PRODUCTION

Comme déjà indiqué plus haut, le Rwanda produit essentiellement de la cassitérite et de la ferberite. Une carte des mines et des indices minérales est en annexe. Dans la plupart des cas, l'exploitation est artisanale ou semi-industrielle. La concentration des minerais s'adresse à des méthodes gravimétriques classiques. Le problème posé pour l'environnement et celui de la déjection des tailings dans les rivières.

III. 1. Les opérateurs miniers

La SOMIRWA (société des mines du Rwanda) est la seule société détenant des concessions minières. Elle est née d'un regroupement de sociétés préexistantes (MINETAIN, SOMUKI, GEORWANDA, COREM). Ses principaux actionnaires sont l'Etat rwandais (49 p. 100) et la société belge GEOMINES.

La Société confie à des artisans (sous-traitants) les gisements dont l'importance pressentie ne justifie pas de grands investissements.

Les mines qu'elle exploite elle-même sont peu ou pas mécanisées, situation souvent imposée par les caractéristiques mêmes des gisements. Ils sont en effet souvent petits et dispersés ou se présentent sous forme de filons avec une faible densité, exigeant ainsi une exploitation sélective.

C'est ainsi que l'industrie minière au Rwanda est un secteur qui consomme beaucoup de main-d'oeuvre. La SOMIRWA emploie quelques 8,000 personnes ^{1/}. Environ 1 500 autres travaillent pour 90 sous-traitants.

Il y a une cinquantaine d'artisans indépendants (de la SOMIRWA) qui exploitent de petits gisements sous le régime d'autorisation provisoire d'exploitation ou de permis spécial. Ils emploient un peu plus de 1 000 hommes. L'ensemble du secteur minier occupe ainsi une main-d'oeuvre d'environ 10.500 personnes. Sa production est portée dans le tableau suivant:

Année	SnO ₂ à + ² 72% (T)	WO ₃ à + ³ 68% (T)	Nb-Ta (T)	Béryl (T)	Au (gr)
1974	2044	510	74	53	-
1975	2084	755	46	18	-
1976	2180	825	45	46	29127,70
1977	2239,5	836	64	68	62718,90
1978	2138	714	54	80	34956,54
1979	1910	732	47	86	14693,08

^{1/} Date de référence: décembre 1979.

Le Plan Quinquennal 1977-1981 prévoyait d'atteindre une production de 2 500 tonnes de cassitérite et de 1 000 tonne de ferberite dès 1978. Malheureusement, ces prévisions sont loin d'être réalisées et le mouvement de croissance amorcé en 1974-1975 s'est inversé dès 1978 suite surtout aux difficultés d'approvisionnement en produits de base.

III.2. Le contrôle de l'activité minière

C'est un fait connu de tous que les rapports Etat - Entreprises prennent quelquefois des allures conflictuelles, en raison même de l'objet: la souveraineté des Etats sur leurs ressources minérales est un principe que personne ne conteste actuellement. Ces ressources par essence même non renouvelables secrètent des revenus qui devraient être utilisés avec le maximum d'efficacité en soutenant l'effort de développement dans d'autres secteurs. Les effets induits doivent être maximisés autant que possible. C'est, du point de vue de l'Etat hôte, une position logique. Les entreprises, elles cherchent à tirer de leurs investissements le maximum de bénéfices, ce qui est également logique.

Il y a donc là un double problème. D'une part, on est confronté à une question de partage des marges d'exploitation, sur laquelle il n'est pas toujours facile de s'entendre. D'autre part, l'Etat doit concevoir une "politique" qui encourage les recherches et l'investissement en général et décourage le pillage et le gaspillage de ses ressources. En ce qui concerne le Rwanda, les deux volets du problème intéressent principalement le Ministère des Ressources Naturelles, des Mines et des Carrières, le Ministère des Finances et le Ministère de l'Economie et du Commerce. Il s'agit de contrôler les exploitations sur le plan administratif et d'intervenir sur les plans fiscal et financier. C'est la gestion du domaine minier et des ressources minérales. Ce serait malheureusement inexact, si je vous disais que cette tâche est menée à bien. N'étant suffisamment outillés ni en personnel qualifié ni en logistique nécessaire, force est de constater qu'il faut continuer à faire un effort dans ce domaine. Heureusement que dans le cas qui nous concerne, les entreprises oeuvrant au Rwanda ont toujours montré une bonne volonté de coopérer.

De toute façon, une bonne gestion des ressources minérales nationales passe d'abord par la compétence des services nationaux. Sans cela, les objectifs définis risquent de rester lettre morte.

IV. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE MINIERE DU RWANDA

IV.1. Rôle de l'industrie minière dans l'économie

Pendant fort longtemps, l'industrie minière a occupé une place importante dans l'économie du pays, comme le montre le tableau suivant:

Année	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
% Produits miniers dans les exportations (en valeur FOB)	36,1	21,6	16,8	18,5	9	8	8	5

La part des produits a toujours représenté plus 30 p. 100 des exportations avant 1973. Elle est en constante diminution depuis 1976, ceci suite à l'amélioration et même le boom des cours du café (1977-1978) principal produit d'exportation du pays. (Il faut ajouter la chute de la production en 1979). En 1975, le secteur minier a représenté environ 1 p. 100 du PIB estimé à 275,59 millions US \$. Le pays compte beaucoup sur le développement de l'industrie minière étant donné que ses exportations ne sont pas diversifiées (café et thé surtout). A cette fin, le plan quinquennal 1977-1981 prévoit un certain nombre de programme à réaliser:

- le renouvellement de l'outil de production (la plupart des installations existantes étant vétustes)
- l'intensification des recherches minières
- les études minéralurgiques visant à améliorer le taux de récupération
- la création d'une industrie métallurgique (une fonderie d'étain est en construction). Jusqu'à présent les minerais sont exportés sous forme de concentrés
- l'amélioration des conditions de travail
- la valorisation de nouvelles ressources (gaz méthane, tourbe, pierres-précieuses...).

Des investissements importants ont été déjà engagés dans chacun de ces domaines, mais les résultats escomptés ne sont pas encore atteints. En particulier, la production minière reste inférieure aux prévisions, ce qui ne veut pas dire qu'en fin de programmes les résultats soient nécessairement négatifs. On compte entreprendre leur évaluation très prochainement.

Enfin depuis peu, des mécanismes visant à encadrer les artisans mineurs indépendants (de la SOMIRWA) ont été décrits. Ils visent notamment l'augmentation de leur production et la garantie de son écoulement, l'amélioration des conditions de travail et la promotion de

l'emploi. La mise en oeuvre de mécanismes demande quelques 100.00 FRW (environ 1.000.000\$ US) réparti sur 5 ans. Ce financement n'est pas encore trouvé.

IV. 2. Revue des principaux objectifs

Il est souvent difficile de hiérarchiser les objectifs et encore plus de les réaliser en raison de l'impossibilité de prévoir l'évolution des contextes économique et politique sur une période plus ou moins longue. Dans un monde interdépendant comme le notre, la réalisation d'un objectif qu'on se fixe dépend aussi de la situation qui règne chez les autres. Cela ne peut empêcher de les fixer quand même, quitte à modifier les stratégies autant que de besoin. Nous avons pensé que les objectifs suivants sont à atteindre:

a) Garantir les études géoscientifiques

Dans ce cadre, les études géologiques, métallogéniques, minéralurgiques et minières sont poursuivies notamment avec l'aide du PNUD et des pays amis (Belgique, France, Autriche...):

b) Accroître la production

Les stratégies sont définies par le plan quinquennal (voir ci-haut). Les moyens de restructuration de l'artisanat indépendant sont également recherchés comme dit précédemment.

c) Mieux contrôler l'activité minière

Le Rwanda ne dispose pas encore de personnel qualifié dans plusieurs domaines et spécialement dans celui des mines et de la géologie. On propose de planifier la formation de nouveaux spécialistes et de favoriser la formation continue de ceux qui sont en place. Le remplacement progressif du personnel expatrié par les cadres rwandais est également un objectif à atteindre. Le processus d'occupation des postes techniques par des rwandais est déjà entamé et l'on espère que ces cadres accéderont petit à petit à des postes de direction sans problème majeur.

Les mesures législatives et réglementaires bien étudiées constituent un instrument précieux pour orienter et contrôler l'activité minière dans l'intérêt du pays hôte et de l'investisseur étranger. En effet l'activité minière ne peut être bien menée que dans un cadre juridique précis, serein et adapté à son époque. Le système juridique devant être à la fois stable et dynamique.

V. CADRE JURIDIQUE

La loi minière du Rwanda (1971) se base sur le principe de la domanialité. Les mines appartiennent à l'Etat avant la concession et à l'expiration de celle-ci.

La concession des mines est accordée à une personne morale ou physique dont les compétences techniques et les capacités financières sont reconnues. Elle est valable pour une durée de 30 ans et renouvelable plusieurs fois pour 15 ans. En pratique, la concession est obtenue par un titulaire d'un permis de recherche. De petits gisements qui ne justifient pas l'établissement d'une concession, sont accordés aux artisans mineurs sous le régime d'une autorisation provisoire d'exploitation (durée: 1 année renouvelable 2 fois) ou d'un permis spécial (durée: 4 ans renouvelables 2 fois).

La fiscalité tient compte de l'intérêt des entreprises et de l'Etat. Elle n'est pas lourde à notre avis. Pour alléger le texte, je ne citerai que le type de taxes sans donner leur montant sauf si nécessité il y a. Ce sont notamment:

- les droits d'attribution, de renouvellement ou de mutation d'un titre minier. Ils sont versés en une fois et varient suivant le type de permis.

- les redevances superficielles: la taxe est de 20 FRW/ha pour un périmètre de recherche et de 120 FRW/ha pour une concession.

- les taxes sur la valeur carreau mine: bien que prévue par la loi minière, cette taxe n'est pas perçue. Le souci est d'alléger les charges des exploitants. Cependant pour les produits de recherche la taxe est 10%.

Les effets attendus de cette taxe sont alors les suivants:

- x les entreprises auront intérêt à veiller que la recherche ne dégénère en exploitation;

- x Les entreprises gagneront en principe à passer d'un permis de recherche à la concession aussitôt que le gisement est démontré

- les taxes à l'exportation: Le barème fiscal incite l'exploitant à produire plus. La cassitérite est exonérée dès que le tonnage exporté dépasse 2 000 tonnes. Le wolfram, la colombo-tantalite et l'or sont toujours exemptés.

- les impôts divers: ceux-ci ne sont pas spécifiquement miniers. C'est le cas des impôts sur les bénéfices, les valeurs mobilières, les taxes de droit commun...

Un code des investissements prévoit un certain nombre d'avantages aux entreprises minières suivant le régime de l'agrement (exonération des droits et taxes à l'importation et/ou à l'exportation, réduction dans

certain cas, et le régime de la convention (stabilisation fiscale portant sur impôts, contributions, taxes fiscales et droits fiscaux).

VI. BESOINS DE COOPERATION BILATERALE ET/OU MULTILATERALE

Pour la mise en valeur de ses richesses naturelles, le Rwanda à évidemment besoin d'autres pays aussi bien du monde industrialisé que celui en voie de développement. Le rôle joué par les organismes internationaux tel que le PNUD est également d'une importance capitale.

On doit noter une coopération quelque peu spécifique. C'est celle qui se fait au sein d'organismes regroupant des pays voisins. Ainsi dans le cadre de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL=Burundi, Zaïre, Rwanda) les possibilités d'exploitation du gaz méthane du Lac Kivu sont en cours d'étude.

Le Rwanda est par ailleurs favorable à la création d'un "Centre multinational de Mise en Valeur des Ressources Minérales en Afrique centrale" tel qu'il ressort d'un rapport d'enquête effectuée par la CEA en 1978. Ce centre jouerait un rôle dans plusieurs domaines et notamment les suivants:

- Echange d'expériences, publications ... entre les pays
- Corrélations géologiques et synthèse des données géologiques, géophysiques et miniers.
- Services spécialisés de laboratoire (identification, traitement des minerais...) et formation du personnel.
- Avis sur certains projets.